

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1025

présenté par  
Mme Benin et M. Mathiasin

-----

**ARTICLE 32**

Après la dernière occurrence du mot :

« les »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« modalités de leur sécurisation, ainsi que les règles d'utilisation de ce système d'information unique relatives en particulier aux parties prenantes, à l'accès aux données, à leur communication et à leur temps de conservation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prévoir que le décret relatif aux modalités d'application de cet article comportera bien les éléments essentiels à la protection des données qui seront utilisées dans le cadre de la création de ce système d'information unique au niveau national pour la gestion de l'Apa à domicile.